Syndicat des Industriels du Cameroun
Syndustricam

LES CHRONIQUES DE L'INDUSTRIE

NOTE D'INFORMATIONS & D'ANALYSES DU SYNDICAT DES INDUSTRIELS DU CAMEROUN

EDITION N°12 - JUIN 2026

ZLECAf :

Les douanes tombent, la compétition industrielle commence !



CHIFFRE CLÉ DU MOIS

+60,7% : La flambée du coût d'importation du gasoil en seulement trois mois

TRANSFORMATION DU BOIS

L'interdiction des exportations de grumes suffira-t-elle ?

PROMOTE 2026

Une présence institutionnelle du Syndustricam assumée au service de l'industrie camerounaise

CACAO

La baisse des droits à l'export, un retour au réalisme économique

RAFFINAGE

Le Cameroun redessine sa stratégie énergétique

SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPÔTS PETROLIERS

ISTCD
INDUSTRIAL SAFETY
TRAINING CENTRE, DOUALA

A fire safety training school for industrial safety



Our strengths

- Modern facilities aligned with industry standards ;
- Practical training, based on real-life scenarios and simulations ;
- A network of leading technical and institutional partners.





Our training modules

- Risk and Crisis Management : From diagnosis to strategy ;
- Industrial Fire Response : Fire control in real-world situations ;
- Oil & Gas Ecosystems: Expertise in the field ;
- Safety in administrative environments : Protecting people daily.

ISTCD – Train your teams. Secure your facilities.
Protect your business sustainably.
(+237) 696 46 06 71 / 677 54 78 16] | mdiyani@scdp.cm | Douala & Kendeck

Edito



Vincent KOUETE
Secrétaire Général du SYNDUSTRICAM

Les jalons se précisent. Le défi commence maintenant

Chers membres, chers partenaires,

L'industrialisation du Cameroun est souvent présentée comme une ambition. Elle demeure, à bien des égards, un chantier inachevé. Pourtant, les événements de ces derniers mois donnent le sentiment qu'une nouvelle étape est en train de s'ouvrir. Les décisions prises, les projets engagés et les investissements annoncés semblent désormais converger vers un renforcement des capacités de production, une plus grande transformation locale et une meilleure valorisation des ressources nationales.

Les articles de cette édition en témoignent. L'extension de l'interdiction des exportations de grumes traduit une volonté renouvelée de développer une véritable industrie du bois. La relance du projet de réhabilitation de la SONARA, désormais portée à 700 milliards de F CFA, illustre l'importance stratégique accordée à la souveraineté énergétique. La nouvelle usine agroalimentaire DENKY, les réformes des incitations à l'investissement, la réflexion sur les Diaspora Bonds ou encore les débats suscités par la ZLECAf participent tous d'une même ambition : construire une économie davantage fondée sur la transformation locale et la création de valeur.

Ces évolutions constituent des signaux encourageants. Elles traduisent une prise de conscience plus affirmée des leviers indispensables à la transformation structurelle de notre économie. Mais elles ne sauraient, à elles seules, être assimilées à une industrialisation réussie.

L'expérience de notre pays nous invite à la prudence. Le Cameroun n'a jamais manqué de stratégies, de plans directeurs ou de grands projets. Ce qui a souvent fait défaut, c'est leur exécution effective, la cohérence des politiques publiques, la mobilisation des financements, la levée des contraintes structurelles et la continuité de l'action dans le temps. Comme martelé par le Président Samuel KONDO NGANDE lors de la cérémonie officielle d'ouverture du Salon Promote, entre l'annonce d'une réforme et son impact réel sur le tissu productif subsiste encore un écart que les industriels connaissent bien.

> **"L'expérience de notre pays nous invite à la prudence. Le Cameroun n'a jamais manqué de stratégies, de plans directeurs ou de grands projets.**

Le véritable défi est désormais là. Les orientations sont identifiées ; il faut désormais les transformer en usines qui produisent, en infrastructures qui fonctionnent, en entreprises qui grandissent, en emplois durables et en exportations à plus forte valeur ajoutée.

À cet égard, la ZLECAf constitue sans doute le meilleur révélateur de cette nouvelle réalité. L'ouverture des marchés africains ne créera pas automatiquement des gagnants. Elle favorisera avant tout les pays capables de produire, d'innover et de conquérir des parts de marché. Plus que jamais, le temps des intentions s'efface progressivement devant celui des résultats.

Il appartient désormais à l'ensemble des acteurs publics et privés de transformer cette ambition en une véritable renaissance industrielle. C'est à cette condition que le Cameroun pourra pleinement tirer parti de ses immenses atouts et inscrire durablement son développement dans la création de richesse, d'emplois et de valeur ajoutée.

Je vous souhaite une excellente lecture.



CHIFFRE CLÉ DU MOIS

+60,7% : La flambée du coût d'importation du gasoil en seulement trois mois

Entre février et mai 2026, le coût d'importation du gasoil est passé de 489,72 FCFA à 786,93 FCFA par litre, soit une hausse de 60,7% en seulement trois mois. Cette flambée illustre le retour du risque pétrolier sur l'économie mondiale. En mai 2026, le prix moyen du pétrole brut a atteint 103,62 dollars le baril, en progression de 61,73% sur un an sous l'effet des tensions géopolitiques persistantes au Moyen-Orient.

Pour une économie importatrice de produits pétroliers comme le Cameroun, cette situation constitue un important facteur de vulnérabilité. Le gasoil occupe une place centrale dans le fonctionnement de l'appareil productif : il alimente le transport des marchandises, les groupes électrogènes, les chantiers, les activités agricoles et une large part des processus industriels. Toute hausse durable de son coût finit ainsi par se répercuter sur les coûts de transport, de logistique et de production, avant d'alimenter les prix à la consommation.

À court terme, ces tensions restent largement amorties par le mécanisme national de stabilisation des prix des carburants. Mais cette protection a un coût croissant pour les finances publiques. Dans son rapport de mai 2026 consacré au Cameroun, le Fonds Monétaire International (FMI) estime que les recettes supplémentaires générées par la hausse des cours du pétrole sont en grande partie neutralisées par le maintien des subventions aux carburants. L'institution renouvelle ainsi son plaidoyer en faveur d'un mécanisme automatique d'ajustement des prix, accompagné de mesures ciblées de protection des ménages les plus vulnérables.

> **« Derrière la stabilité actuelle des prix à la pompe se cache en réalité un véritable bouclier budgétaire dont la soutenabilité devient de plus en plus incertaine.**

Dans un contexte où la production pétrolière nationale poursuit son déclin, le Cameroun profite de moins en moins des périodes de hausse des cours mondiaux, tout en continuant d'en subir pleinement les effets sur sa facture énergétique.

Pour les entreprises, le risque n'est donc pas seulement la hausse actuelle des coûts d'approvisionnement, mais réside également dans l'éventualité d'une réduction progressive du bouclier tarifaire, sous l'effet conjugué des contraintes budgétaires et des recommandations des partenaires financiers internationaux.

Plus que le niveau actuel de l'inflation, c'est désormais l'évolution des coûts de l'énergie et la capacité de l'État à maintenir son mécanisme de stabilisation qui pourraient constituer les principaux déterminants de la compétitivité de l'industrie camerounaise au cours des prochains mois.

TRANSFORMATION DU BOIS

l'interdiction des exportations de grumes suffira-t-elle ?

Près de trente ans après avoir inscrit la transformation locale du bois parmi ses priorités industrielles, le Cameroun franchit une nouvelle étape. Par arrêté signé le 28 avril 2026, le Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF) a élargi la liste des essences forestières dont l'exportation sous forme de grumes est interdite, cette liste passe ainsi de de 76 à 91 essences, poursuivant l'objectif de faire de la forêt non plus seulement une source de matières premières exportées, mais un véritable levier d'industrialisation, de création de valeur ajoutée et d'emplois.

Au-delà de son caractère réglementaire, cette mesure relance une question essentielle : l'interdiction des exportations de grumes suffit-elle, à elle seule, à bâtir une industrie du bois compétitive ? Plus largement, cette réforme pose une problématique qui dépasse le seul secteur forestier : comment un pays riche en ressources naturelles transforme-t-il durablement sa rente en puissance industrielle ? En d'autres termes, les autres instruments indispensables et complémentaires sont-ils mobilisés à bon escient pour traduire cette volonté en résultats ?

1- UNE AMBITION ANCIENNE LONGTEMPS FREINÉE PAR LES IMPÉRATIFS BUDGÉTAIRES

A bien des égards, l'ambition de transformation locale du bois n'est pas une orientation nouvelle. Dès la loi forestière de 1994, le législateur camerounais prévoyait que 70% des grumes produites soient transformées localement, avant une interdiction totale des exportations de grumes au terme d'une période transitoire de cinq ans. Face aux difficultés de mise en œuvre, cette disposition a toutefois été assouplie en 1999 afin d'autoriser l'exportation de certaines essences dites « de promotion », moyennant une surtaxe.

Depuis lors, cette ambition a été régulièrement réaffirmée à travers le DSCE, la SND30, puis la stratégie d'industrialisation durable de la filière bois adoptée par les pays du Bassin du Congo. Si cette transition a été aussi progressive, c'est qu'elle s'est longtemps heurtée à un arbitrage complexe. Les pouvoirs publics devaient concilier trois objectifs parfois contradictoires : préserver les recettes fiscales tirées des exportations de grumes, favoriser l'industrialisation de la



l'interdiction des exportations de grumes suffira-t-elle ?



filière et assurer une gestion durable des ressources forestières.

Les exportations de bois brut constituaient en effet une source importante de recettes publiques à travers les droits de sortie, les taxes d'abattage, la redevance forestière annuelle et diverses redevances parafiscales. Pendant plusieurs années, le Gouvernement a donc privilégié une montée progressive des droits de sortie afin de préserver une partie des recettes budgétaires. Sous ce paradigme, les droits de sortie exigés sur les grumes sont passés de 17,5% de la valeur FOB en 2017 à 75% en 2024. D'ailleurs, c'est l'introduction de ces droits de sortie sur le bois qui avait été à l'origine de l'effondrement du régime des zones franches industrielles ; les impératifs de mobilisation des recettes fiscales ayant pris le pas sur les mécanismes d'incitation à l'investissement.

L'arrêté du 28 avril 2026 intervient également à un contexte international en profonde mutation. Les exigences croissantes en matière de gestion durable des forêts, la montée des préoccupations climatiques, les nouvelles réglementations environnementales sur les marchés d'exportation ainsi que la volonté des États d'accroître la valeur ajoutée locale des ressources naturelles convergent désormais vers une même orientation : exporter moins de matières premières brutes et davantage de produits transformés.

> **Face à ce dilemme, les pouvoirs publics ont privilégié pendant plusieurs années une approche graduelle consistant à relever progressivement les droits de sortie afin de rendre l'exportation de grumes de moins en moins attractive...**

2- DES PROGRÈS RÉELS... MAIS UNE MONTÉE EN GAMME ENCORE INACHEVÉE

Depuis plus de deux décennies, la politique forestière camerounaise évolue au rythme d'un arbitrage délicat entre trois objectifs parfois contradictoires : préserver les recettes publiques, favoriser l'industrialisation de la filière et assurer une gestion durable des ressources forestières.

L'interdiction progressive des exportations de grumes constitue l'aboutissement d'une trajectoire engagée dès la loi forestière de 1994. Cependant, cette orientation s'est longtemps heurtée à une réalité budgétaire incontournable : les exportations de grumes représentaient une source importante de recettes fiscales à travers les droits de sortie, les taxes d'abattage, la rede-

vance forestière annuelle et diverses redevances parafiscales. Le mémorandum du Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC) rappelle d'ailleurs que les prélèvements liés aux exportations de grumes ont généré plusieurs dizaines de milliards de FCFA pour le Trésor public au cours des années 2010.

Face à ce dilemme, les pouvoirs publics ont privilégié pendant plusieurs années une approche graduelle consistant à relever progressivement les droits de sortie afin de rendre l'exportation de grumes de moins en moins attractive, tout en continuant à préserver une partie des recettes budgétaires. Cette stratégie traduisait la difficulté de renoncer brutalement à une ressource fiscale significative, alors même que les capacités nationales de transformation restaient insuffisantes pour absorber l'ensemble de la production forestière.

Cette logique d'arbitrage n'est pas propre au secteur forestier. Elle rappelle d'autres épisodes de la politique industrielle camerounaise, notamment le démantèlement progressif du régime des zones franches industrielles, où les impératifs de mobilisation des recettes fiscales avaient fini par prendre le pas sur les mécanismes d'incitation à l'investissement. L'arrêté du 28 avril 2026 marque ainsi une inflexion : pour la première fois, l'objectif d'industrialisation semble clairement primer sur les considérations budgétaires immédiates. Le véritable défi sera désormais de compenser les éventuelles pertes de recettes par une fiscalité assise sur une valeur ajoutée industrielle plus importante.

3- LES CHIFFRES MONTRENT QUE LA TRANSFORMATION PROGRESSE

Les statistiques du commerce extérieur montrent que cette politique produit déjà des résultats. Entre 2015 et 2025, les exportations de grumes sont passées de 911 545 m³ à 349 611 m³, soit une baisse de près de 62%, tandis que leur valeur reculait de 103,5 milliards à 39 milliards FCFA. Dans le même temps, les exportations de bois sciés ont fortement progressé, atteignant 1,54 million de m³ en 2023, contre 628 000 m³ en 2015, avant de se stabiliser autour de 762 000 m³ en 2025. Les analyses du Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC) indiquent d'ailleurs que le taux moyen de transformation dépassait déjà les 70% prescrits par la loi entre 2012 et 2017.

Ces résultats témoignent d'un basculement réel : le Cameroun exporte aujourd'hui davantage de produits de première transformation qu'il y a une décennie.

Mais cette évolution ne saurait masquer une autre réalité. La transformation reste concentrée sur les sciages, tandis que les produits de deuxième et troisième transformation demeurent marginaux. En 2025, les exportations de feuilles de placage représentent moins de 18 milliards FCFA (avec des volumes exportés qui ont pourtant doublé par rapport à 2015), celles de contreplaqués à peine 1 milliard FCFA (volumes et valeurs en baisse par rapport à 2015), tandis que les meubles et autres produits finis restent quasiment absents des exportations.

Autrement dit, le Cameroun est progressivement passé de l'exportation de grumes à celle de sciages, sans encore réussir à développer une véritable industrie du bois à forte valeur ajoutée.

EXPORTATIONS DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS (2015 – 2025)

Des volumes en baisse, une transformation qui progresse, une valorisation sous pression

QUANTITÉS EXPORTÉES (tonnes ou m³)	2015	2025	Variation 2015/2025
ENSEMBLE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS (tonnes)	1 361 309	1 035 010	-24,0%
GRUMES (m³)	911 545	349 611	-61,6%
BOIS SCIÉS (m³)	627 713	762 007	+21,4%
FEUILLES DE PLACAGE EN BOIS (tonnes)	23 645	53 511	+126,3%
CONTRE-PLAQUÉS, PLAQUÉS ET STRATIFIÉS SIMILAIRES (tonnes)	4 661	4 184	-10,2%

VALEURS DES EXPORTATIONS (millions F CFA)	2015	2025	Variation 2015/2025
ENSEMBLE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS	291 587	217 625	-25,4%
BOIS BRUT (GRUMES)	103 530	39 015	-62,3%
BOIS SCIÉS	164 578	157 666	-4,2%
FEUILLES DE PLACAGE EN BOIS	18 963	17 588	-7,3%
CONTRE-PLAQUÉS, PLAQUÉS ET STRATIFIÉS SIMILAIRES	2 043	1 030	-49,6%

LES 5 ÉVOLUTIONS MAJEURES (2015–2025)

- Les exportations de grumes s'effondrent en volumes et en valeur — *-61,6% en quantité / -62,3% en valeur* — **-61,6%** EN QUANTITÉ
- Les exportations de bois sciés progressent en volume — *+21,4% en quantité mais reculent légèrement en valeur (-4,2%)* — **+21,4%** EN QUANTITÉ
- Les feuilles de placage en bois s'envolent — *+126,3% en quantité mais -7,3% en valeur* — **+126,3%** EN QUANTITÉ
- Les contre-plaqués et produits plaqués reculent fortement en valeur — *-10,2% en quantité / -49,6% en valeur* — **-49,6%** EN VALEUR
- Au total, les exportations du secteur baissent nettement — *-24,0% en quantité / -25,4% en valeur* — **-25,4%** EN VALEUR

4. UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE NE SE RÉSUME PAS À UNE INTERDICTION

Dans son mémorandum consacré à l'interdiction des exportations de grumes, le GFBC ne conteste pas l'objectif de transformation locale. Il soutient en revanche que la réglementation, à elle seule, ne garantit pas le développement d'une industrie compétitive. Selon les professionnels, la capacité actuelle des unités de transformation, les contraintes énergétiques, le coût du financement, l'état des infrastructures, la fiscalité et la faiblesse du marché intérieur constituent autant de facteurs qui limitent encore la montée en gamme de la filière.

Le Groupement souligne également que l'exportation des grumes génère des recettes fiscales importantes - plus de 76 milliards FCFA entre 2015 et 2019 au titre des droits de sortie, taxes d'abattage et inspections - tout en assurant une part significative de la trésorerie des entreprises forestières. Il plaide ainsi pour une transition progressive, accompagnée d'incitations fiscales, de facilités d'investissement, d'un meilleur accès au financement et d'un renforcement des infrastructures. En termes de mesures fiscales, le GFBC proposait alors entre-autres les mesures suivantes :

> Annuler la TVA sur les bois vendus localement.
> Réduire de moitié le Droit de sortie sur les produits transformés (de 10% de la valeur FOB à 5% de la valeur FOB) ;
> Mise en place d'un système Bonus « prime » récompensant la transformation du bois au Cameroun ; • Exonérer les Droits de Douane sur les équipements neufs et ou d'occasion (matériels intervenant dans la transformation du bois, matériels de séchage, d'étuvage ; de rabotage, des matériels de transport et engins de manutention) ;
> Dispenser les entreprises forestières du paiement de la TVA sur les achats de carburants et des huiles, les équipements, les consommation inyermédiaires.

A ce sujet, le Gabon illustre un modèle susceptible de servir d'inspiration.

> **"Le Groupement souligne également que l'exportation des grumes génère des recettes fiscales importantes - plus de 76 milliards FCFA entre 2015 et 2019 au titre des droits de sortie,**

5- TRANSFORMER DAVANTAGE NE SUFFIT PLUS : IL FAUT AUSSI MIEUX VENDRE

Un autre défi, plus discret mais tout aussi stratégique, apparaît désormais ; celui de la valorisation des exportations. En effet, les statistiques du commerce extérieur montrent que les

Encadré : Le précédent gabonais : une expérience riche d'enseignements

Le Gabon constitue aujourd'hui la principale référence en Afrique centrale en matière de transformation locale du bois. Dès 2010, les autorités ont interdit l'exportation de grumes tout en créant la Zone économique spéciale (ZES) de Nkok, destinée à attirer les investissements grâce à un ensemble d'incitations fiscales, logistiques et administratives.

Les premières années ont été marquées par une forte baisse des exportations de grumes et des difficultés pour certains exploitants, confrontés à l'insuffisance des capacités locales de transformation. À moyen terme, les résultats se sont toutefois révélés significatifs : portée par la ZES de Nkok et une politique active d'attraction des investisseurs, la filière bois représente désormais 3,2% du PIB, 6% des exportations et près de 15 000 emplois, tandis que la zone accueille plus de 80 entreprises de transformation.

L'expérience gabonaise montre cependant que l'interdiction des exportations ne constitue pas, à elle seule, une politique industrielle. Son succès repose sur un ensemble cohérent de mesures : infrastructures dédiées, fiscalité incitative, amélioration du climat des affaires et accompagnement des entreprises. Pour le Cameroun, l'arrêté du 28 avril 2026 constitue un signal fort, mais sa réussite dépendra avant tout de la mise en place d'un véritable écosystème industriel, sans lequel l'interdiction des grumes risque de produire des résultats inférieurs aux ambitions affichées.

Source : Worlbank, Gabon Economic Update 2024, Special topic: Designing Fiscal Policies for Sustainable Forestry May 2024

marchés internationaux rémunèrent très différemment le bois camerounais.
- Entre 2010 et 2022, le prix implicite moyen des exportations vers l'Union européenne atteint 377 161 FCFA par tonne, contre seulement 132 205 FCFA vers l'Asie orientale.
- Les marchés nord-américains offrent une valorisation encore supérieure, avec 477 396 F CFA par tonne.

En d'autres termes, une tonne de bois exportée vers l'Europe génère près de trois fois plus de valeur qu'une tonne destinée à l'Asie, tandis que le marché nord-américain rémunère le bois camerounais plus de trois fois et demie davantage.

Cette différence traduit un positionnement commercial très différent. Les marchés européens et nord-américains privilégient des produits davantage transformés et imposent des exigences élevées en matière de qualité, de légalité et de durabilité. À l'inverse, les marchés asiatiques absorbent des volumes beaucoup plus importants, mais à des niveaux de valorisation nettement inférieurs.

Cette évolution est d'autant plus préoccupante que l'accès aux marchés premium devient plus exigeant. La résiliation, en juin 2025, de l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre l'Union européenne et le Cameroun, puis l'entrée en vigueur du Règlement européen sur la déforestation (RDUE), placent désormais la traçabilité, la certification et la gouvernance forestière au cœur de la compétitivité internationale.

Le défi de la filière bois camerounaise change ainsi de nature. Il ne s'agit plus seulement de transformer davantage, mais de transformer suffisamment bien pour continuer à accéder aux marchés qui rémunèrent le mieux cette valeur ajoutée. Sans amélioration significative des dispositifs de certification, de traçabilité et de gouvernance forestière, le risque est de voir les produits camerounais se concentrer progressivement sur des marchés à plus faible valorisation, limitant ainsi les gains économiques attendus de la transformation locale.

6. UNE RÉFORME QUI DÉPASSE LA SEULE FILIÈRE BOIS

L'Arrêté du 28 avril 2026 constitue sans doute l'une des réformes les plus ambitieuses engagées dans la filière bois depuis la loi forestière de 1994. Son succès ne se mesurera toutefois ni au nombre d'essences interdites à l'exportation ni à la seule baisse des exportations de grumes.

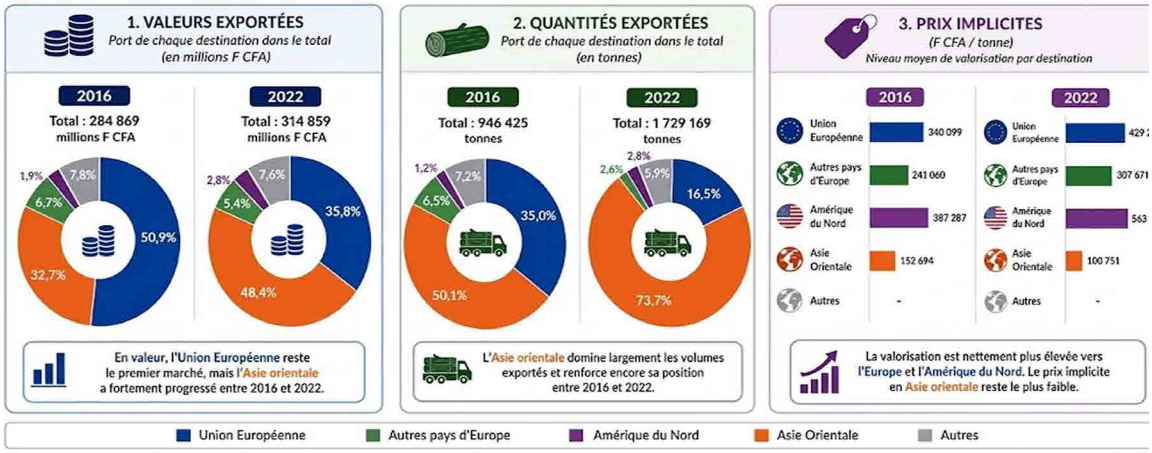
Il dépendra de la capacité du Cameroun à faire émerger une véritable industrie du bois, capable de développer les deuxième et troisième transformations, d'améliorer la valorisation de ses produits et de répondre aux nouvelles exigences internationales en matière de traçabilité et de durabilité.

En définitive, le véritable enjeu n'est plus seulement de conserver les arbres sur le territoire national. Il est surtout d'y conserver la valeur ajoutée, les emplois, les technologies et la compétitivité qu'ils peuvent générer.



EXPORTATIONS DE BOIS ET PRODUITS EN BOIS (SH 44) : STRUCTURE DES DESTINATIONS

Comparaison de 2 années : 2016 vs 2022





ZLECAF :

Les douanes tombent, la compétition industrielle commence !

Depuis son entrée en vigueur, la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) est régulièrement présentée comme une formidable opportunité pour les entreprises africaines. L'ouverture progressive d'un marché réunissant 54 pays pour près de 1,5 de milliard de consommateurs nourrit de nombreux espoirs. Pourtant, la suppression des barrières tarifaires ne constitue pas une fin en soi ; elle marque plutôt le début d'une compétition industrielle d'une intensité qui pourrait être inédite entre les économies et entre les entreprises africaines. Pour le Cameroun comme pour tous les autres pays, l'enjeu d'accéder au marché africain se conjugue avec celui de l'existence d'entreprises et d'industries capables d'y prospérer durablement.

I. LA ZLECAF NE SE RÉSUME PAS À UNE BAISSE DES DROITS DE DOUANE

Dans le débat public, la ZLECAf est souvent résumée à la suppression progressive des droits de douane entre les pays africains. Cette perception, largement répandue, est pourtant réductrice. L'Accord constitue en réalité un cadre beaucoup plus ambitieux, destiné à construire progressivement un véritable marché commun africain.

Adopté à Kigali en mars 2018, l'Accord repose sur quatre composantes fondatrices :
- l'Accord-cadre ;
- le Protocole sur le commerce des marchandises ;
- le Protocole sur le commerce des services et ;
- le Protocole sur le règlement des différends.

Ces textes ont ensuite été complétés par plusieurs annexes techniques relatives notamment aux règles d'origine, à la facilitation des échanges, aux obstacles techniques au commerce, aux mesures sanitaires et phytosanitaires, au transit ou encore aux barrières non tarifaires. En 2019, l'Union africaine a également adopté plusieurs instruments opérationnels, parmi lesquels le Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS), l'Observatoire africain du commerce ou encore le mécanisme continental de signalement et d'élimination des barrières non tarifaires.

Le volet le plus visible de l'Accord demeure le démantèlement tarifaire. Celui-ci prévoit une libéralisation progressive de 90% des lignes tarifaires, étalée sur cinq ans pour les pays non

Liste des produits exclus de l'offre de la CEMAC

Farine de froment (blé)
Pâtes alimentaires
Farine de maïs
Jus de fruits naturels
Huile de palme brute
Ciments portland
Huile de palme raffinée
Ciments colles
Bonbons
Profilés d'aluminium
Sucres
Défrisants
Gommes à mâcher (chewing-gum)
Savon de toilette et gels de douche

PMA et dix ans pour les PMA. Les 7% de produits dits sensibles bénéficient d'un calendrier plus long, tandis que 3% des lignes tarifaires peuvent être exclues de la libéralisation. Ce calendrier témoigne d'une volonté d'ouverture graduelle afin de laisser aux économies le temps de s'adapter à une concurrence accrue.

Toutefois, limiter la ZLECAf à cette seule dimension tarifaire reviendrait à ignorer l'essentiel. Les droits de douane ne représentent aujourd'hui qu'une fraction du coût réel des échanges commerciaux en Afrique. Les études conduites sur plusieurs corridors régionaux montrent que les coûts liés aux formalités administratives, aux délais de passage aux frontières, aux multiples contrôles, aux exigences documentaires, aux normes techniques ou encore aux insuffisances logistiques pèsent souvent davantage sur la compétitivité des entreprises que les droits de douane eux-mêmes. Sur le corridor Cameroun-Gabon, par exemple, les coûts directement liés au franchissement de la frontière ne représentent qu'environ 7% du prix final à la consommation, tandis que les coûts de transport, les tracasseries et les multiples intermédiaires captent une part bien plus importante de la valeur.

Autrement dit, les douanes tombent mais les barrières non tarifaires demeurent largement debout. Cette réalité explique pourquoi la réussite de la ZLECAf dépendra autant des réformes engagées dans les États que de la suppression des droits de douane.

Par ailleurs, plusieurs dimensions essentielles de l'intégration économique continentale restent encore en construction. Les protocoles consacrés à l'investissement, à la politique de concurrence et aux droits de propriété intellectuelle, ainsi que l'approfondissement de la libéralisation du commerce des services, constituent désormais les principaux chantiers de la deuxième phase de mise en œuvre de l'Accord.

II. UNE OPPORTUNITÉ RÉELLE... MAIS SOUS CONDITIONS

Pour les entreprises camerounaises en général et les industries en particulier, la ZLECAf ouvre des perspectives inédites, à condition de ne pas la considérer comme une simple opportunité commerciale. Son véritable intérêt réside dans sa capacité à soutenir une transformation profonde du tissu productif autour de trois ambitions complémentaires : produire, transformer et rayonner.

La première ambition consiste à produire davantage. En donnant accès à un marché continental de plus de 1,4 milliard de consommateurs, la ZLECAf permet aux entreprises d'envisager des volumes de production jusque-là difficilement atteignables à l'échelle du seul marché national. L'élargissement des débouchés favorise les économies d'échelle, améliore la rentabilité des investissements industriels et renforce la compétitivité des entreprises.

La deuxième ambition est de transformer davantage les ressources locales. Les statistiques de long terme mettent en évidence une caractéristique essentielle du commerce africain, souvent méconnue. Selon une étude de la Banque Mondiale, sur la période 1990-2017, les produits manufacturés représentent en moyenne près de 40% du commerce intra-africain. À l'inverse, les exportations africaines vers le reste du monde demeurent très largement dominées par les produits miniers et les matières premières, et les produits manufacturés n'y représentent qu'environ 15 à 20% des flux commerciaux.

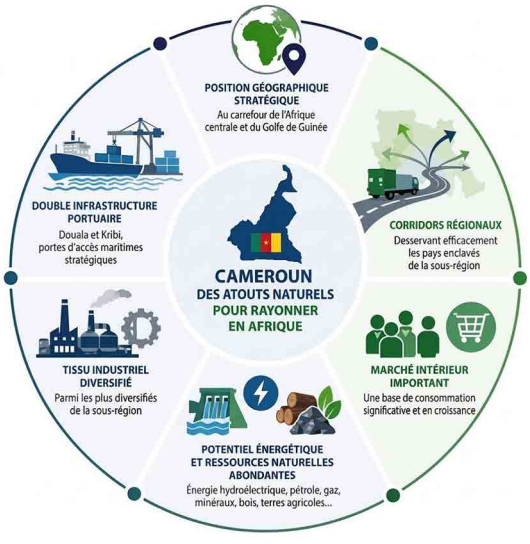
Cette différence de structure montre que l'Afrique constitue le principal marché naturel des produits industriels africains. Les économies du continent présentent en effet des niveaux de développement relativement comparables, des besoins de consommation similaires et des structures productives complémentaires, favorisant les échanges de biens manufacturés plutôt que de matières premières.

La ZLECAf offre ainsi l'opportunité de développer des chaînes de valeur régionales, de valoriser localement les ressources agricoles, minières et forestières et de créer davantage d'emplois industriels.

Enfin, le Cameroun peut ambitionner de rayonner comme plateforme industrielle, logistique et de services en Afrique centrale en la faveur des atouts indéniables dont il dispose.

Ces atouts, cependant, ne constituent pas en eux-mêmes des avantages compétitifs. Leur valorisation dépendra de la capacité du pays à

améliorer durablement son environnement des affaires, à renforcer la compétitivité de ses entreprises et à mettre en cohérence ses politiques publiques avec les ambitions industrielles portées par la ZLECAf. En d'autres termes, l'Accord crée des opportunités ; leur concrétisation dépendra avant tout de notre capacité collective à les transformer en résultats économiques tangibles.



III. LA VÉRITABLE QUESTION : SOMMES-NOUS PRÊTS ?

L'enthousiasme suscité par la ZLECAf ne doit pas occulter une interrogation fondamentale : les entreprises camerounaises sont-elles suffisamment préparées pour affronter une concurrence continentale accrue ? Si les décideurs publics perçoivent souvent l'Accord comme une opportunité de croissance et d'intégration régionale, de nombreux industriels y voient avant tout un test grandeur nature de leur compétitivité.

En effet, l'ouverture des marchés ne crée pas mécaniquement des entreprises compétitives. Elle met en concurrence des systèmes productifs dont les niveaux de performance demeurent très hétérogènes. À ce jeu, les entreprises bénéficieront d'autant plus de la ZLECAf qu'elles évolueront dans un environnement favorable à l'investissement, à l'innovation et à la production.

> **"En effet, l'ouverture des marchés ne crée pas mécaniquement des entreprises compétitives. Elle met en concurrence des systèmes productifs dont les niveaux de performance demeurent très hétérogènes.**

Pour le Cameroun, les défis restent nombreux. Ils concernent d'abord les facteurs traditionnels de compétitivité :
- l'accès au financement,
- le coût et la disponibilité de l'énergie,
- la qualité des infrastructures logistiques ou encore les gains de productivité.

Ils tiennent également à la persistance des barrières non tarifaires, à la nécessité d'accélérer la transformation locale des matières premières, à l'étroitesse de la demande intérieure solvable, aux difficultés d'adéquation entre la formation et les besoins des entreprises, ainsi qu'à l'insuffisante projection des entreprises vers les marchés africains.

À ces contraintes s'ajoutent des enjeux plus transversaux, mais tout aussi déterminants :
- la cohérence des politiques économiques,
- la stabilité du cadre réglementaire,
- l'efficacité des procédures administratives,
- la qualité de la gouvernance économique et ;
- la capacité de l'État à créer un environnement propice au développement industriel.

En définitive, la ZLECAf ne créera pas la compétitivité des entreprises africaines ; elle révélera leur niveau réel de compétitivité. Les marchés continentaux seront ouverts à tous, mais les gains ne seront pas répartis de manière égale. Les économies qui auront investi dans leur appareil productif, renforcé leurs entreprises et levé leurs principaux handicaps structurels seront les premières bénéficiaires de l'intégration. Les autres risquent de voir leur marché davantage ouvert aux produits de leurs voisins qu'elles ne parviendront elles-mêmes à conquérir.

IV. LE VÉRITABLE RISQUE : SUBIR LA ZLECAF AU LIEU D'EN TIRER PROFIT

Au-delà des opportunités qu'elle offre, la ZLECAf pose une question stratégique fondamentale : quelle sera la place des entreprises et des industries camerounaises dans le futur marché continental ? Le principal risque n'est pas que les industries camerounaises échouent à conquérir l'Afrique ; il est que l'Afrique conquière le marché camerounais avant que nos entreprises ne soient prêtes à conquérir les marchés africains.

Cette interrogation n'a rien de théorique. Elle trouve déjà un début de traduction dans les premiers échanges réalisés dans le cadre de l'Initiative sur le Commerce Guidé de la ZLECAf. Quatre ans après l'entrée en vigueur de l'Accord, le Cameroun a enregistré 57 cargaisons sous le

régime préférentiel de la ZLECAf, dont 51 à l'importation contre seulement 6 à l'exportation (Source CNCC). Les exportations camerounaises les plus médiatisées concernent essentiellement des fruits séchés et des produits en aluminium, tandis que les flux entrants demeurent nettement plus importants. Sans tirer de conclusions hâtives sur une phase encore expérimentale, cette situation rappelle que l'ouverture des marchés ne garantit pas, à elle seule, une progression équilibrée des échanges.

Le défi est d'autant plus important que les industries camerounaises seront désormais appelées à rivaliser avec des groupes industriels issus d'économies ayant déjà atteint un niveau élevé de compétitivité :

- Le Nigéria s'appuie sur de puissants conglomérats présents dans le ciment, l'agroalimentaire, la banque ou les télécommunications ;
- l'Afrique du Sud dispose d'un appareil industriel et financier solidement intégré aux marchés internationaux ;
- le Maroc a fait émerger des champions régionaux dans la banque, les engrais, l'automobile ou les énergies renouvelables ;
- l'Égypte et le Kenya renforcent également leur présence dans plusieurs filières manufacturières et de services.

Dans ce contexte, la véritable compétition ne portera pas uniquement sur les produits, mais sur la capacité des économies à offrir un environnement favorable à leurs entreprises : accès au financement, coût de l'énergie, efficacité logistique, stabilité des règles, qualité des infrastructures, innovation et capital humain. La ZLECAf ne créera pas ces avantages compétitifs ; elle les mettra en concurrence.

En définitive, la réussite de la ZLECAf pour le Cameroun dépendra surtout de la capacité des entreprises nationales à gagner en compétitivité et de celle des politiques publiques à accompagner cette montée en puissance. À défaut, le marché camerounais pourrait devenir un débouché privilégié pour les produits des économies africaines les plus performantes, sans que les entreprises nationales ne parviennent à saisir pleinement les opportunités offertes par le marché continental.

V. DEUX CONDITIONS POUR TRANSFORMER L'ESSAI

Pour que le Cameroun transforme la ZLECAf en véritable levier d'industrialisation, deux conditions paraissent essentielles.

- La première consiste à clarifier les ambitions industrielles nationales. La ZLECAf ne peut constituer une stratégie isolée ; elle doit s'intégrer dans une vision cohérente de transformation productive articulant politique industrielle, politique commerciale, politique fiscale, politique énergétique, politique logistique et développement du capital humain. Plus encore que la multiplication des stratégies, c'est leur hiérarchisation, leur cohérence et leur traduction en instruments opérationnels qui détermineront leur efficacité.
- La seconde est de faire émerger des champions nationaux capables de rayonner à l'échelle africaine. L'histoire économique montre que les grands marchés sont rarement conquis par des PME isolées ; ils le sont par des entreprises structurantes capables d'investir, d'innover et de s'internationaliser. Le Cameroun dispose déjà de plusieurs groupes dont l'expansion régionale constitue un point d'appui. Encore faut-il les accompagner par des instruments adaptés :
 - o financement de long terme ;
 - o mécanismes de garantie ;
 - o soutien à l'exportation ;
 - o plateformes logistiques performantes et ;
 - o environnement réglementaire favorable.

En conclusion, la ZLECAf ne constitue ni une opportunité automatique, ni une menace inévitable. Elle est un révélateur. Elle révélera les économies capables de produire, transformer, financer, innover et exporter à l'échelle du continent. Les marchés africains seront ouverts à tous ; mais la valeur créée ne profitera pas à tous de la même manière. Le véritable enjeu n'est donc plus de savoir si la ZLECAf transformera l'Afrique. Il est de savoir quelle place le Cameroun entend occuper dans cette Afrique qui se transforme.





PROMOTE 2026

Une présence institutionnelle du Syndustricam assumée au service de l'industrie camerounaise

La dixième édition du Salon PROMOTE qui s'est tenue du 12 au 21 juin 2026 à Yaoundé, a constitué un temps fort pour le SYNDUSTRICAM. Cette édition a été exceptionnellement décalée à cette période de l'année en raison de la tenue, au mois de mars, de la 14e Conférence ministérielle de l'OMC (CM14). Le SYNDUSTRICAM y a déployé une présence institutionnelle articulée autour de quatre temps forts : une intervention remarquée du Président lors de la cérémonie officielle, un stand d'exposition particulièrement animé, des rencontres avec ses entreprises adhérentes et une contribution de fond au Forum économique consacré à la ZLECAf.

1. LE PRÉSIDENT PORTE LA VOIX DE L'INDUSTRIE LORS DE L'OUVERTURE OFFICIELLE

Moment le plus solennel de la participation du SYNDUSTRICAM à PROMOTE 2026, la cérémonie officielle d'ouverture, présidée par le Ministre du Commerce, a été marquée par des interventions de membres du Gouvernement, de partenaires techniques et financiers ainsi que de nombreux acteurs.

Invité à prendre la parole au nom du secteur privé camerounais, le Président du SYNDUSTRICAM, M. Samuel Kondo Ngande, a livré une intervention particulièrement remarquée, largement reprise par les médias. Loin des discours de circonstance, son allocution a proposé une lecture stratégique de la situation économique nationale autour d'une idée centrale : la nécessité de transformer les ambitions économiques du Cameroun en résultats concrets pour les entreprises et les populations.

Structuré autour de quatre grands enjeux (la qualité de la croissance, l'efficacité de la dépense publique, la transformation structurelle de l'éco-

10e ÉDITION DU SALON PROMOTE
Thème : « Entreprises privées et environnement des affaires : quels repères face aux défis économiques nationaux et internationaux ? »

Journée Officielle d'ouverture
Lundi, 15 juin 2026

ALLOCUTION DE M. SAMUEL KONDO NGANDE
Président du SYNDUSTRICAM

Excellence Monsieur le Ministre du Commerce,

Excellences Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Monsieur le Président de la Fondation Inter Progress,

Mesdames et Messieurs les représentants du corps diplomatique,

Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprise,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord d'adresser les félicitations du Syndicat des Industriels du Cameroun aux organisateurs du Salon PROMOTE pour leur remarquable constance.

Dans un environnement économique marqué par des crises successives, des tensions géopolitiques, des perturbations logistiques, des mutations technologiques rapides et des incertitudes croissantes, maintenir un rendez-vous économique d'une telle ampleur constitue déjà une performance.

Au fil des années, PROMOTE s'est imposé comme un espace privilégié de rencontres, d'échanges, de découverte d'opportunités et de mobilisation des acteurs économiques autour des enjeux du développement du Cameroun.

Le thème retenu cette année nous invite à nous interroger sur les repères dont disposent les entreprises face aux défis économiques nationaux et internationaux.

Pour notre part, nous pensons que le principal repère doit demeurer la capacité de notre économie



à transformer ses ambitions en résultats concrets. Le Cameroun ne manque ni de visions, ni de stratégies, ni de plans de développement. Notre véritable défi réside davantage dans notre aptitude collective à traduire ces ambitions en performances économiques tangibles, perceptibles à la fois par les entreprises et par les populations.

C'est à l'aune de cette exigence de résultats que nous souhaitons examiner, avec vous, quatre questions qui nous semblent constituer des repères essentiels pour apprécier la trajectoire économique de notre pays :

1. la portée réelle de notre croissance,
2. l'efficacité de la dépense publique,
3. les défis qui conditionnent la transformation structurelle de notre économie et,
4. la contribution effective de la décentralisation à la compétitivité de nos territoires.

Excellence Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Le premier sujet sur lequel je souhaite appeler notre attention est celui de la croissance économique. Sur ce plan, notre pays affiche des résultats globalement encourageants. La croissance est estimée à 3,5% en 2025 avec des perspectives proches de 4% pour l'année en cours. Dans un environnement international marqué par les séquelles des crises récentes, les tensions géopolitiques persistantes et les incertitudes qui pèsent sur le commerce mondial, ces performances traduisent une certaine résilience de notre économie.

Toutefois, au-delà de cette évolution favorable, une question mérite d'être posée avec lucidité : cette croissance est-elle à la hauteur des ambitions que le Cameroun s'est fixées à travers la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 ? À l'évidence, la réponse appelle à la prudence. Car si notre économie progresse, elle le fait à un rythme qui demeure insuffisant pour soutenir la transformation structurelle attendue et accélérer significativement l'amélioration des conditions de vie des populations.

Cette préoccupation est d'autant plus importante que, rapportée à une croissance démographique proche de 3% par an, la progression de la richesse par habitant apparaît particulièrement modeste. Autrement dit, la croissance existe, mais ses effets restent encore insuffisamment perceptibles pour une grande partie des entreprises et des ménages.

nomie et la contribution de la décentralisation à la compétitivité des territoires), le discours a également mis en lumière les préoccupations quotidiennes des industriels : accès à une énergie abondante et compétitive, maîtrise des coûts logistiques et fiscaux, amélioration des infrastructures, développement de la transformation locale et renforcement du dialogue entre l'État et le secteur privé. Un plaidoyer exigeant, mais résolument constructif, en faveur d'une industrie plus compétitive, capable de porter durablement la transformation économique du Cameroun.

2. UN STAND DEVENU UN VÉRITABLE ESPACE DE DIALOGUE

Tout au long de PROMOTE 2026, le stand du SYNDUSTRICAM s'est affirmé comme un véritable carrefour d'échanges entre industriels, administrations, partenaires techniques et financiers, investisseurs, étudiants et porteurs de projets. Plus qu'un simple espace d'exposition, il a constitué une vitrine de l'action du Syndicat et un lieu privilégié d'écoute, d'information et de dialogue autour des grands enjeux de l'industrie camerounaise.

Les visiteurs ont ainsi pu découvrir les principales missions du SYNDUSTRICAM, ses actions de plaidoyer, les services proposés à ses membres, ainsi que plusieurs de ses réalisations récentes, notamment les Chroniques de l'Industrie, la campagne Made in Cameroon et les différents partenariats développés au profit du secteur productif. Les échanges ont également permis de recueillir de nombreuses préoccupations d'entreprises, d'orienter de nouveaux adhérents potentiels et d'engager des discussions avec plusieurs institutions intéressées par des collaborations futures.

> **"il a constitué une vitrine de l'action du Syndicat et un lieu privilégié d'écoute, d'information et de dialogue autour des grands enjeux de l'industrie camerounaise.**

La forte affluence enregistrée tout au long du Salon confirme qu'au-delà de la représentation des intérêts des industriels, le SYNDUSTRICAM est désormais identifié comme un interlocuteur crédible, capable de fédérer les acteurs, de nourrir le dialogue public-privé et d'accompagner le développement de l'industrie camerounaise.

3. À LA RENCONTRE DES INDUSTRIELS

Au-delà de son propre espace d'exposition, le Bureau exécutif et le Secrétariat général ont effectué plusieurs visites auprès des entreprises adhérentes présentes sur le Salon. Ces échanges ont permis de valoriser leurs investissements, d'écouter leurs préoccupations et de renforcer les liens de proximité qui constituent l'une des priorités du Syndicat.

4. ZLECAF : PRÉPARER LES INDUSTRIELS À LA NOUVELLE COMPÉTITION AFRICAINE

Le Secrétaire Général est intervenu au Forum économique de PROMOTE sur le thème du positionnement stratégique du Cameroun dans le commerce intra-africain. Son intervention a montré que la ZLECAf ne constitue pas seulement un nouvel espace commercial, mais une compétition industrielle où seules les économies capables de transformer localement leurs ressources pourront pleinement tirer parti du marché continental. Cette communication, largement saluée, s'inscrivait dans le prolongement du plaidoyer porté par le Président lors de l'ouverture officielle.



ALLOCUTION DE M. SAMUEL KONDO NGANDE
Président du SYNDUSTRICAM

Cette situation nous invite à poser une question essentielle : pourquoi les résultats demeurent-ils en deçà des ambitions ? En guise de réponse, il y a lieu de relever que les entreprises observent souvent un décalage entre la qualité des orientations stratégiques et leur traduction opérationnelle.

Certaines politiques publiques, pourtant légitimes dans leurs objectifs, produisent parfois des effets contradictoires lorsqu'elles ne sont pas suffisamment coordonnées. La compétitivité d'une économie ne dépend pas uniquement de la qualité de ses politiques sectorielles. Elle dépend également de leur cohérence et de leur capacité à converger vers les mêmes objectifs.

L'actualité récente nous en offre une illustration particulièrement éloquente. Une procédure engagée dans le cadre de la sécurisation des recettes publiques a conduit au retrait de capacités de production électrique dont les conséquences ont affecté jusqu'à 40% des usagers des régions du Littoral et de l'Ouest. Cette situation met en lumière les tensions qui peuvent apparaître entre les impératifs de mobilisation des recettes publiques, les exigences de sécurité énergétique et les ambitions d'industrialisation. Or, pour les entreprises, ces objectifs ne devraient pas s'opposer ; ils devraient au contraire se renforcer mutuellement au service de la compétitivité nationale.

Excellence Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Le deuxième sujet concerne la gestion de nos ressources publiques. Le budget de l'État continue d'augmenter d'année en année et témoigne d'une volonté affirmée de soutenir l'investissement public.

Les infrastructures, l'éducation et la décentralisation figurent parmi les principaux bénéficiaires de cet effort budgétaire. Ces orientations sont pertinentes. Mais au-delà des montants mobilisés, la véritable question demeure celle de l'efficacité de la dépense publique.

Les entreprises jugent les politiques publiques à travers leurs effets concrets. Elles évaluent la qualité de l'action publique à travers l'état des routes qu'elles empruntent, la fluidité des procédures administratives, la disponibilité de l'électricité, la qualité des infrastructures logistiques ou encore les délais de réalisation des projets.

Or, malgré les efforts consentis depuis plusieurs années, de nombreux opérateurs économiques continuent de supporter des surcoûts importants liés aux insuffisances infrastructurelles. Chaque route dégradée, chaque rupture d'énergie, chaque retard dans l'exécution d'un projet finit par se transformer en coût supplémentaire pour l'entreprise et, au final, pour le consommateur.

L'enjeu n'est donc plus seulement de dépenser davantage. Il est surtout de produire davantage de résultats avec les ressources mobilisées. Cette exigence de résultats nous renvoie à une question centrale : celle de la transformation structurelle de notre économie.

Le Cameroun demeure fortement exposé aux fluctuations des cours internationaux du pétrole. Cette dépendance constitue une vulnérabilité connue de tous. La réponse ne peut être que l'accélération de la diversification productive et industrielle.

À cet égard, la filière cacao constitue aujourd'hui un exemple particulièrement intéressant. Notre pays enregistre des avancées encourageantes dans le domaine de la transformation locale. Des investissements importants ont été réalisés et les capacités industrielles continuent de croître.

Cette évolution mérite d'être saluée. Toutefois, plusieurs défis devront être relevés pour garantir la pérennité de cette dynamique.

- Le premier concerne la disponibilité de la matière première : Les capacités industrielles progressent rapidement tandis que la production agricole peine encore à suivre le même rythme.
- Le second défi porte sur l'accès aux marchés internationaux : La transformation locale n'a de sens que si les produits transformés trouvent durablement leurs débouchés sur les marchés mondiaux.
- Le troisième défi réside dans la montée en gamme : le véritable enjeu n'est pas seulement de transformer davantage de fèves, mais également de développer les segments à plus forte valeur ajoutée de la deuxième et de la troisième transformation.
- Enfin, cette ambition industrielle devra impérativement s'accompagner d'une relance vigoureuse de la production agricole. Sans augmentation substantielle de l'offre, nous risquons de construire des capacités industrielles plus rapidement que notre capacité à les alimenter.

Excellence Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Aucune transformation structurelle ne sera toutefois possible sans une réponse durable à la question énergétique. L'énergie constitue aujourd'hui l'une des principales préoccupations des industriels.

Notre pays dispose d'atouts considérables et nourrit des ambitions légitimes dans ce domaine. Mais du point de vue de l'entreprise, trois critères demeurent déterminants : la disponibilité, la fiabilité et la compétitivité du coût de l'énergie.

Une industrie ne peut planifier sereinement ses investissements lorsque l'approvisionnement énergétique demeure incertain. Une économie ne peut prétendre accélérer son industrialisation sans une énergie abondante, stable et compétitive.

Journée Officielle d'ouverture
Lundi, 15 juin 2026

ALLOCUTION DE M. SAMUEL KONDO NGANDE
Président du SYNDUSTRICAM

L'énergie n'est pas un secteur parmi d'autres. Elle constitue le socle sur lequel repose l'ensemble de la transformation économique.

Excellence Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Le dernier sujet que je souhaiterais aborder avec vous, en lien avec le thème de cette édition de PROMOTE et dans la continuité du fil conducteur de mon intervention, à savoir la nécessité de transformer nos ambitions en résultats concrets, est celui de la décentralisation.

Depuis plusieurs années, notre pays a engagé une dynamique importante de transfert de compétences et de ressources vers les Collectivités Territoriales Décentralisées. Les moyens qui leur sont consacrés augmentent progressivement et approchent les 12% du budget, traduisant la volonté des pouvoirs publics de faire des territoires, des acteurs à part entière du développement économique et social.

Pour les entreprises, cependant, la véritable question n'est pas tant celle des montants transférés que celle de leur traduction concrète dans l'environnement des affaires. En d'autres termes, comment la décentralisation améliore-t-elle effectivement les conditions d'exercice de l'activité économique, l'attractivité des territoires et la compétitivité des entreprises ?

La qualité des routes communales, la gestion du foncier économique, l'entretien des infrastructures locales, la sécurité, la gestion des déchets, la rapidité des procédures administratives ou encore l'accueil des investisseurs relèvent directement ou indirectement de la gouvernance locale.

La compétitivité nationale commence souvent par l'efficacité locale. Une zone industrielle n'est jamais plus compétitive que le territoire qui l'accueille. Les entreprises attendent donc que la montée en puissance de la décentralisation se traduise progressivement par une amélioration visible de l'environnement économique local.

Les entreprises et leurs organisations professionnelles sont disposées à mettre à contribution leur expertise, leur expérience et, lorsque cela est possible, leurs ressources pour accompagner la montée en compétences des collectivités territoriales décentralisées, un défi qui demeure manifestement majeur.

Cet accompagnement contribuerait à renforcer la capacité des collectivités à exercer pleinement leurs missions de développement économique local, d'aménagement du territoire et d'amélioration de l'environnement des affaires. Il serait bénéfique à la fois pour les territoires, qui gagneraient en attractivité et en efficacité, et pour les entreprises, qui évolueraient dans un cadre plus propice à l'investissement, à la production et à la création d'emplois.

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Permettez-moi enfin de partager une préoccupation largement exprimée au sein du secteur productif.
- Les entreprises évoluent aujourd'hui dans un contexte de forte tension sur les coûts.
- Le coût du financement demeure élevé.
- Les charges logistiques restent importantes.
- Les contraintes énergétiques persistent.
- Les incertitudes internationales demeurent fortes.

Dans le même temps, le pouvoir d'achat des ménages progresse lentement, limitant les possibilités de répercussion de ces coûts sur les prix.

Dans ce contexte, les perspectives d'un renforcement de la pression fiscale suscitent naturellement des interrogations. Une question revient souvent dans les échanges avec les chefs d'entreprise : qui pourra absorber les coûts supplémentaires ?

Les entreprises voient leurs marges se réduire. Les ménages font face à leurs propres contraintes. L'État lui-même doit répondre à des besoins croissants de financement. Cette équation ne pourra être résolue durablement que par la création de davantage de richesse.

La véritable réponse réside dans une économie plus productive, plus compétitive et davantage tournée vers la transformation de ses ressources.

Mesdames et Messieurs,

Malgré les défis que je viens d'évoquer, nous gardons confiance dans les capacités du Cameroun. Notre pays dispose d'atouts considérables :
- Une population jeune.
- Des ressources abondantes.
- Un tissu entrepreneurial dynamique.
- Un potentiel industriel encore largement sous-exploité.

PROMOTE nous rappelle précisément que l'entreprise demeure l'un des principaux moteurs de cette transformation.
- C'est elle qui investit.
- C'est elle qui innove.
- C'est elle qui crée des emplois.
- C'est elle qui transforme les ambitions nationales en réalités économiques.

Je formule le vœu que cette dixième édition permette de renforcer les partenariats, d'ouvrir de nouvelles perspectives d'affaires et de nourrir les réflexions indispensables à la construction d'un environnement économique plus favorable à l'investissement et à la production.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Samuel KONDO NGANDE
Président

CACAO

La baisse des droits à l'export, un retour au réalisme économique

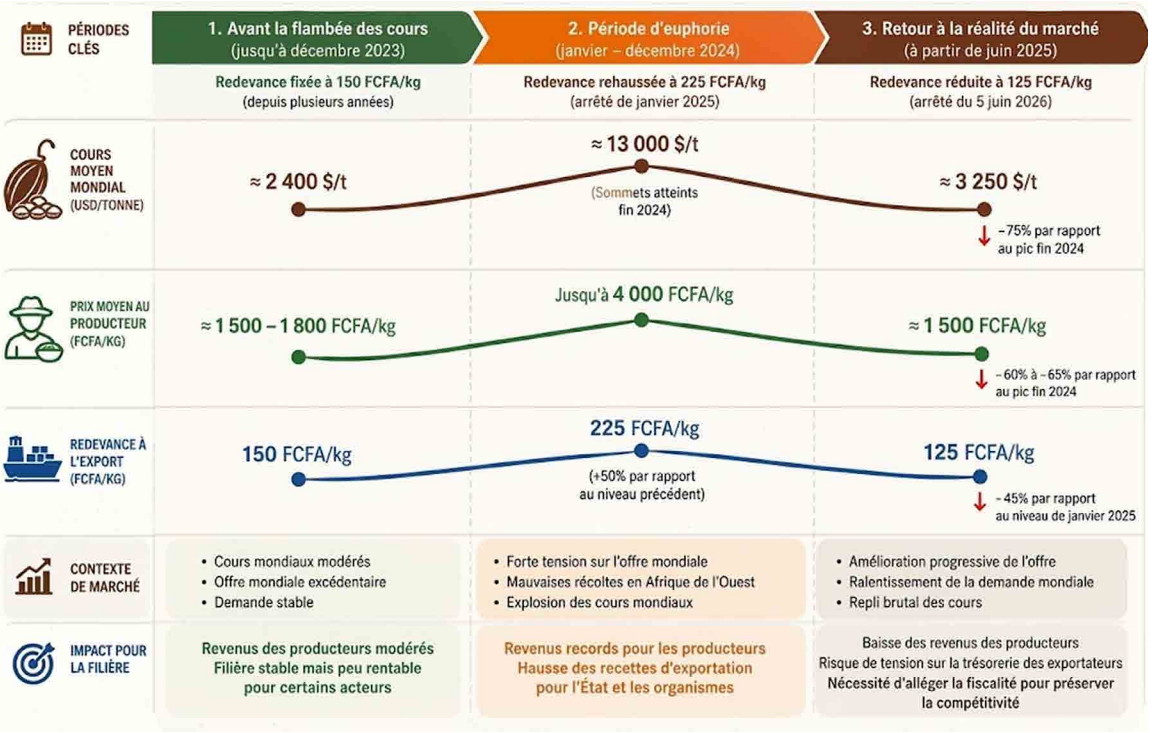
Le 05 juin 2026, le ministre du Commerce a ramené de 225 FCFA à 125 FCFA par kilogramme la redevance appliquée aux exportations de cacao, soit une baisse de près de 45%. Cette décision met fin à une mesure exceptionnelle adoptée début 2025, lorsque l'envolée historique des cours mondiaux avait conduit les autorités à relever fortement les prélèvements sur les exportations.

À première vue, il ne s'agit que d'un simple ajustement fiscal. En réalité, cette décision traduit un changement profond de contexte économique et rappelle une règle fondamentale : la compétitivité d'une filière exportatrice dépend autant de son environnement fiscal que de l'évolution des marchés internationaux.

Entre 2023 et la fin de l'année 2024, le marché mondial du cacao a connu une envolée sans précédent. Les cours ont culminé autour de 13 000 $/tonne, permettant aux producteurs camerounais de percevoir jusqu'à 4 000 FCFA par kilogramme. Dans ce contexte exceptionnel, le Gouvernement avait porté la redevance à l'exportation de 150 F CFA à 225 FCFA par kilogramme, afin de renforcer les ressources destinées aux principaux organismes de la filière.

Moins de deux ans plus tard, la situation s'est complètement inversée. Le cacao s'échange désormais autour de 3 250 $/tonne, soit une baisse de près de 75%. Le prix d'achat est progressivement retombé autour de 1 500 FCFA/kg chez les producteurs, tandis que le prix à l'export est revenu à environ 2 199 FCFA/kg. Dans ce nouveau contexte, maintenir une fiscalité conçue pour une période d'euphorie aurait fortement réduit les marges des exportateurs et fragilisé l'ensemble de la chaîne de commercialisation.

Cette décision répond d'ailleurs à une préoccupation déjà exprimée par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), qui estimait que l'accumulation des prélèvements à l'exportation pesait sur la compétitivité du cacao camerounais. Au-delà de la redevance, les exportateurs supportaient également les droits de sortie ainsi que plusieurs



La baisse des droits à l'export, un retour au réalisme économique

autres prélèvements fiscaux et parafiscaux, réduisant leurs marges dans un marché redevenu fortement concurrentiel.

La réduction de la redevance constitue certes un soulagement pour les exportateurs dans un contexte de repli des cours mondiaux. Mais elle soulève également une question plus fondamentale : la forte hausse décidée en 2025 était-elle réellement opportune ? En relevant la fiscalité au moment où les prix mondiaux atteignaient des niveaux exceptionnels, les pouvoirs publics ont privilégié une logique de captation d'une partie de la rente conjoncturelle. Or, une fiscalité fondée sur les seuls cycles des prix internationaux risque d'accroître l'instabilité de l'environnement économique des opérateurs et de pénaliser la compétitivité de la filière lorsque les marchés se retournent.

Cette évolution invite surtout à s'interroger sur la finalité même de cette redevance. Au-delà du financement des organismes de la filière, elle devait contribuer à réduire l'attractivité des exportations de fèves brutes afin d'encourager leur transformation locale. L'idée était simple : rendre économiquement plus avantageux le broyage sur le territoire national que l'exportation de cacao non transformé.

Force est toutefois de constater que les résultats demeurent limités. Malgré les investissements réalisés ces dernières années et la multiplication des unités de broyage, les capacités industrielles restent largement sous-utilisées. La faiblesse de la production nationale, mais surtout la forte concurrence exercée par les exportateurs de fèves sur l'approvisionnement en cacao, continuent de limiter le développement de la transformation locale. En pratique, la filière demeure largement orientée vers l'exportation de cacao brut, tandis que les transformateurs peinent à sécuriser les volumes nécessaires à leur fonctionnement.

Cette situation rappelle qu'une politique parafiscale, à elle seule, ne peut transformer durablement une filière. Si l'objectif demeure de faire émerger une véritable industrie cacaoyère, la réflexion devra dépasser le seul niveau de la redevance. Elle devra porter sur l'ensemble des incitations économiques, l'organisation du marché intérieur, la sécurisation de l'approvisionnement des industriels et les mécanismes permettant d'accroître simultanément la production nationale et la part de cacao transformée localement.

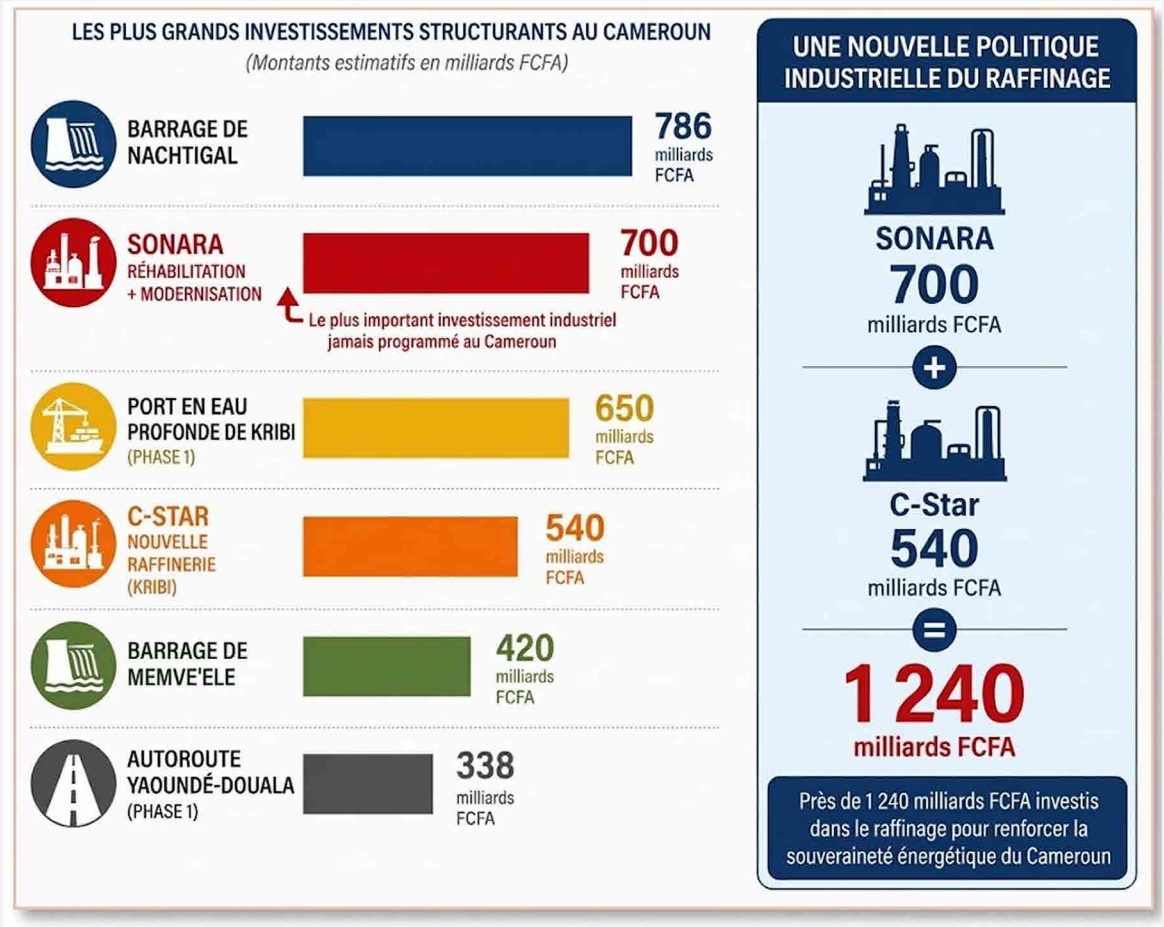
RAFFINAGE

Le Cameroun redessine sa stratégie énergétique

Sept ans après l'incendie qui a paralysé la Société Nationale de Raffinage (SONARA), le Cameroun ne se contente plus d'envisager une simple remise en état de son unique raffinerie. Le projet présenté aux investisseurs fin juin 2026 marque un changement d'échelle : évalué à 700 milliards de FCFA, il vise désormais à reconstruire, moderniser et étendre cet outil industriel stratégique. Cette évolution intervient alors qu'une seconde raffinerie est simultanément en cours de développement à Kribi. Au-delà de ces deux projets, c'est toute la stratégie nationale de raffinage qui semble en train d'être redessinée.

Lancé à la suite de l'incendie du 31 mai 2019, le projet présenté lors du Market Sounding organisé les 29 et 30 juin 2026 change complètement de dimension. Son coût atteint désormais 700 milliards de FCFA, intégrant non seulement la reconstruction des unités sinistrées, mais également la modernisation complète de la raffinerie, l'augmentation de sa capacité de traitement de 2,1 à 3,5 millions de tonnes par an et la construction d'une unité d'hydrocracking permettant de mieux valoriser le pétrole brut camerounais. Il rejoint désormais les plus grands investissements publics jamais envisagés au Cameroun, aux côtés du barrage de Nachtigal (≈786 milliards FCFA) ou du port en eau profonde de Kribi (≈650 milliards FCFA).

Cette montée en puissance intervient dans un contexte où la dépendance du Cameroun aux importations de produits pétroliers raffinés apparaît de plus en plus préoccupante. Depuis l'arrêt des activités de raffinage à Limbé en 2019, le pays importe l'essentiel de ses carburants. Cette situation expose directement les finances publiques et les entreprises aux fluctuations des marchés internationaux, comme l'a encore illustré la récente flambée des cours du pétrole.



Dans son dernier rapport sur l'inflation dans la CEMAC, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) renouvelle d'ailleurs une recommandation formulée depuis plusieurs années : la reconstruction de la SONARA et la réalisation de la raffinerie de Kribi constituent désormais des investissements indispensables pour réduire la vulnérabilité du Cameroun face aux futurs chocs pétroliers.

Pour la banque centrale, l'expérience de 2022 a démontré les limites d'une stratégie reposant essentiellement sur les subventions aux carburants. Les États de la CEMAC avaient alors mobilisé près de 2 700 milliards de FCFA, soit 4,2% du PIB régional, pour contenir les prix à la pompe, au prix d'une forte dégradation des équilibres budgétaires. À plus long terme, le renforcement des capacités nationales de raffinage apparaît comme une réponse plus durable.

Le projet SONARA ne constitue toutefois qu'un volet d'une stratégie plus large. Parallèlement, la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) pilote à Kribi le développement de la raffinerie C-Star, dont le coût est désormais estimé à près de 540 milliards de FCFA. Cette nouvelle unité devrait atteindre une capacité de 30 000 barils par jour, tout en intégrant d'importantes capacités de stockage stratégique. Au total, le Cameroun engage ainsi plus de 1 200 milliards de FCFA dans deux projets de raffinage.

Ce choix traduit une évolution profonde de la politique énergétique nationale. Pendant longtemps, la priorité consistait essentiellement à sécuriser l'approvisionnement en produits pétroliers. Désormais, l'ambition est également de renforcer la transformation locale du brut et de consolider la souveraineté énergétique du pays.

Cette stratégie soulève toutefois plusieurs interrogations. Le Cameroun est-il capable de soutenir financièrement les deux projets ? Comment articuler les activités de la SONARA et de C-STAR ? Les deux infrastructures traiteront-elles les mêmes qualités de brut ? Se partageront-elles les marchés intérieur et sous-régional ? Comment seront répartis les investissements logistiques et les capacités de stockage ? Ces questions détermineront largement la rentabilité future des deux projets.

Au-delà de la reconstruction de la Sonara, le choix du partenariat public-privé (PPP) de type Design-Build-Finance-Maintain (DBFM) témoigne également d'une évolution des modes de financement des infrastructures industrielles. L'État entend mobiliser les compétences et les capacités financières du secteur privé tout en conservant la propriété de cet actif stratégique.

L'enjeu dépasse ainsi largement le secteur pétrolier. Une capacité nationale de raffinage performante constitue un facteur de compétitivité pour l'ensemble de l'économie. Elle contribue à sécuriser l'approvisionnement des industries, à limiter la dépendance aux importations de produits raffinés et à amortir, au moins en partie, les effets des chocs internationaux sur les coûts de production.

Incitations à l'investissement : 453 entreprises agréées, mais le véritable bilan reste à construire

À la suite des débats suscités par les statistiques des investissements agréés, l'Agence de Promotion des Investissements (API) a apporté, par communiqué publié le 29 mai 2026, plusieurs précisions sur les résultats du dispositif d'incitation mis en place depuis 2014. Entre 2014 et 2024, 453 entreprises ont obtenu un agrément, représentant près de 8 000 milliards FCFA d'investissements prévisionnels et 180 000 emplois projetés à terme. L'API rappelle toutefois que ces projets s'inscrivent dans des cycles d'investissement pouvant atteindre quinze ans et que leur évaluation définitive ne pourra intervenir qu'à l'horizon 2039.

À ce stade, une évaluation intermédiaire portant sur 156 entreprises fait état de 1 900 milliards FCFA d'investissements effectivement réalisés et de plus de 16 000 emplois directs créés. Ces résultats, obtenus dans un contexte marqué par la pandémie, les tensions géopolitiques et les perturbations des chaînes d'approvisionnement, témoignent d'une dynamique réelle, mais encore inachevée.

Au-delà des chiffres, cette mise au point rappelle qu'un dispositif d'incitation à l'investissement ne se juge pas au nombre d'agréments délivrés, mais à la capacité des projets à entrer effectivement en production, à créer durablement des emplois et à renforcer le tissu industriel national. La réforem de ce dispositif introduite par que l'ordonnance du 18 juillet 2025 est venue réformer le régime des incitations, en ciblant davantage les investissements créateurs de valeur, les filières prioritaires et la transformation locale.

Diaspora : 650 milliards FCFA de transferts, un levier encore sous-exploité pour l'industrie

À quelques semaines du forum « Ensemble Back Home 2026 », qui réunira les 18 et 19 septembre à Paris les pouvoirs publics, les investisseurs et les Camerounais de l'étranger autour des enjeux du financement du développement, Selon le Ministère des Finances, les Camerounais établis à l'étranger ont envoyé environ 650 milliards F CFA vers leur pays en 2025, avec une moyenne annuelle de 450 milliards FCFA au cours des cinq dernières années.

Ces ressources soutiennent aujourd'hui principalement la consommation des ménages (santé, éducation, logement, soutien familial) et jouent un rôle important d'amortisseur économique. Mais elles alimentent encore très peu l'investissement productif. C'est pourquoi les pouvoirs publics souhaitent désormais orienter une partie de ces flux vers des instruments dédiés, notamment les Diaspora Bonds, afin de financer des projets structurants.

Pour l'industrie camerounaise, l'enjeu est considérable. Les transferts de la diaspora représentent désormais un volume financier comparable au coût de certains grands projets nationaux. Si seulement 10% de ces ressources étaient investis chaque année dans l'appareil productif, près de 65 milliards FCFA pourraient être mobilisés pour financer des unités de transformation, des PME industrielles ou des projets d'innovation.

La réussite de cette stratégie dépendra toutefois moins de l'existence d'instruments financiers que de la capacité à instaurer un climat durable de confiance. Transparence, sécurité juridique, qualité de la gouvernance et stabilité des règles du jeu seront les véritables déterminants de la mobilisation de cette épargne au service de l'industrialisation.

DENKY : Meta Invest poursuit la construction d'un groupe agro-industriel intégré

L'entrepreneure Lisette Claudia Tame Njambe a inauguré, le 26 juin 2026 à Badenkop (arrondissement de Bangou, région de l'Ouest), une nouvelle unité agro-alimentaire baptisée DENKY, portée par Meta Invest SA. L'usine est spécialisée dans la transformation du maïs, du sucre, du plantain, de la pomme de terre, des fruits et de la viande porcine.

Implantée sur un site d'environ 5 000 m^2, l'unité affiche une capacité annuelle de transformation de plus de 6 000 tonnes de matières premières agricoles, dont 5 000 tonnes de sucre, 500 tonnes de maïs, 300 tonnes de plantains et pommes de terre, ainsi que 200 tonnes de fruits et 200 tonnes de viande de porc. Le projet prévoit la création de 150 emplois directs et 200 emplois indirects, tout en offrant de nouveaux débouchés aux producteurs agricoles locaux.

Au-delà de cette nouvelle usine, l'investissement illustre la stratégie de diversification engagée par sa promotrice. Après le développement d'Africa Processing Company (APC) dans la transformation du cacao et le lancement de la marque Ca'Oly, cette nouvelle unité élargit le modèle industriel à plusieurs chaînes de valeur agricoles. Cette approche intégrée, combinant transformation locale, création de débouchés pour les agriculteurs et développement de marques nationales, s'inscrit pleinement dans les objectifs d'import-substitution et de montée en gamme portés par la SND30.



PME : le défi n'est plus de créer des entreprises, mais de les faire grandir

Présentant, le 24 juin 2026, la 15e édition de l'Annuaire statistique des PME, de l'économie sociale et de l'artisanat, le ministre des PME, Achille Bassilekin III, a annoncé que le Cameroun compte désormais 569 208 unités productives formelles, dont 472 208 PME, soit près de 83% du tissu productif formel. L'année 2025 a enregistré 16 845 nouvelles créations de PME, tandis que la part des entreprises créées par des jeunes est passée de 36,4% en 2019 à 42% en 2025, confirmant le dynamisme entrepreneurial du pays.

Au-delà de cette progression, le gouvernement reconnaît que le principal défi réside désormais dans la consolidation des entreprises existantes. Faiblement capitalisées, insuffisamment structurées et confrontées à des difficultés d'accès au financement et aux marchés, de nombreuses PME peinent encore à franchir le cap de la croissance. Les Centres de gestion agréés (CGA) et la Bourse de sous-traitance et de partenariat (BSTP) sont appelés à jouer un rôle central pour améliorer leur gouvernance et faciliter leur intégration dans les chaînes de valeur.



Hydro-Mekin : remettre en service les investissements existants avant d'en construire de nouveaux

La société publique Hydro-Mekin a engagé une consultation restreinte en vue de recruter un cabinet chargé d'établir le diagnostic technique préalable à la réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Mekin (15 MW), dans la région du Sud. Trois cabinets internationaux (Artelia, CIMA International et ISL Ingénierie) ont été présélectionnés pour conduire cette mission, dotée d'une enveloppe de 150 millions FCFA. Les études devront préciser l'état des installations, les travaux à réaliser ainsi que leur coût avant le lancement des appels d'offres.

Mise en service en 2019 après plusieurs années de retard, la centrale n'a jamais réussi à fonctionner durablement à sa capacité nominale, en raison de difficultés techniques répétées. Cette nouvelle expertise vise à préparer une remise en état pérenne d'un ouvrage financé par d'importants investissements publics dans un contexte où les besoins énergétiques de l'industrie continuent de croître.

Douala veut devenir le hub entrepreneurial de l'Afrique centrale



La Communauté urbaine de Douala a officiellement lancé, le 22 juin 2026, son projet d'Incubateur Urbain, à l'occasion d'un dialogue économique réunissant entrepreneurs, établissements financiers, assureurs et représentants de la diaspora. L'initiative ambitionne de faire de la capitale économique un pôle régional de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

Le dispositif repose sur trois piliers complémentaires :
- un Guide de l'Entrepreneur Urbain, destiné à orienter les porteurs de projets ;
- un incubateur-accélérateur chargé de les accompagner et ;
- un réseau de Business Angels, associant chefs d'entreprise, établissements financiers et diaspora pour faciliter leur financement et leur développement.

Si cette dynamique parvient à orienter les jeunes entreprises vers les secteurs de la transformation, des services industriels, de la logistique, de l'économie circulaire ou des technologies appliquées à la production, elle pourrait contribuer à faire émerger une nouvelle génération de PME industrielles, mieux préparées à intégrer les chaînes de valeur nationales et régionales.

Syndicat des Industriels du Cameroun

Syndustricam

LES CHRONIQUES DE L'INDUSTRIE

NOTE D'INFORMATIONS & D'ANALYSES DU SYNDICAT DES INDUSTRIELS DU CAMEROUN

BULLETIN D'ABONNEMENT 2026 – 2027

(Tenant lieu de bon de commande)

RAISON SOCIALE : _____

REPRÉSENTÉE PAR : _____ FONCTION : _____

N° DE CONTRIBUABLE : _____

TÉLÉPHONE : _____ EMAIL : _____

Fichier à fournir par l'annonceur (PDF, EPS)

PMI/PME (CA ANNUEL ≤ 3 MILLIARDS F CFA)

	MONTANT HT EN F.CFA			
EMPLACEMENT	**01 parution**	**03 parutions**	**06 parutions**	**12 parutions**
2ème de couverture	250 000 ☐	225 000 x 3 ☐	200 000 x 6 ☐	150 000 x 12 ☐
3ème de couverture	200 000 ☐	175 000 x 3 ☐	150 000 x 6 ☐	100 000 x 12 ☐
4ème de couverture	250 000 ☐	225 000 x 3 ☐	200 000 x 6 ☐	150 000 x 12 ☐
Double page intérieure	300 000 ☐	275 000 x 3 ☐	250 000 x 6 ☐	200 000 x 12 ☐
Pleine-page intérieure	125 000 ☐	100 000 x 3 ☐	75 000 x 6 ☐	50 000 x 12 ☐
Demi-page intérieure	75 000 ☐	62 500 x 3 ☐	50 000 x 6 ☐	25 000 x 12 ☐

GRANDES ENTREPRISES (CA ANNUEL > 3 MILLIARDS F CFA) § ADMINISTRATIONS

	MONTANT HT EN F.CFA			
EMPLACEMENT	**01 parution**	**03 parutions**	**06 parutions**	**12 parutions**
2ème de couverture	300 000 ☐	275 000 x 3 ☐	250 000 x 6 ☐	200 000 x 12 ☐
3ème de couverture	250 000 ☐	225 000 x 3 ☐	200 000 x 6 ☐	150 000 x 12 ☐
4ème de couverture	300 000 ☐	275 000 x 3 ☐	250 000 x 6 ☐	200 000 x 12 ☐
Double page intérieure	400 000 ☐	350 000 x 3 ☐	325 000 x 6 ☐	225 000 x 12 ☐
Pleine-page intérieure	150 000 ☐	125 000 x 3 ☐	100 000 x 6 ☐	75 000 x 12 ☐
Demi-page intérieure	100 000 ☐	87 500 x 3 ☐	75 000 x 6 ☐	37 500 x 12 ☐

MONTANT DE LA SOUSCRIPTION : _____

TVA : _____

TOTAL TTC : _____

En signant ce bulletin, nous confirmons la souscription à la formule choisie et nous nous engageons à en régler le montant correspondant, soit (TTC en lettres) _____

_____ FCFA

Modalités de paiement : ☐ Espèces / OM / MoMo ☐ Chèque bancaire ☐ Virement

A l'ordre de : Syndicat des Industriels du Cameroun -SYNDUSTRICAM

Coordonnées bancaires : **10002 0003001938983150 - 23** SCB Cameroun BP 300 Douala

Fait à, le / /.....

Cachet et Signature précédés de la Mention «Lu & Approuvé»

CONTACTS :

STANDARD
doualasyndustricam@yahoo.fr / Tél. : 658 57 07 69

Malam MAHAMADOU
Tél. : 696 27 86 22